



<i>Référence au questionnaire</i>	<i>Libellé de la question</i>
	CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES
n° 101 à 107	<p style="text-align: center;">CARACTERISTIQUES DU TEMPS DE LA DERNIERE SEMAINE TRAVAILLEE</p> Travail posté en équipes alternantes (n° 101) Equipe fixe de nuit (n° 102) Travail de nuit autre que les deux précédents(de 22h à 5h, tout ou en partie, selon la définition légale) (n°103) Travail en équipe de suppléance de fin de semaine(n°104) Horaires irréguliers ou imprévisibles imposés par l'employeur (n°105) Horaires modulables, permettant un aménagement hebdomadaire par le salarié (n° 106) Durée quotidienne de travail supérieure à 8 heures (n°107)
N° 108 à 109	<p style="text-align: center;">AUTRES CONTRAINTES DE TEMPS</p> Astreinte (i.e. obligation réponse à un appel à toute heure du jour ou nuit) (n°108) Voyages professionnels (n°109)
N° 110 à 120	<p style="text-align: center;">CONTRAINTES DE RYTHME DE TRAVAIL</p> Travail à la chaîne (n°110) Rythme de travail imposé par le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce ou la cadence automatique d'une machine (n°111) Rythme de travail imposé par d'autres contraintes techniques (n°112) Rythme de travail imposé par la dépendance immédiate vis-à-vis du travail d'un ou plusieurs collègues (n°113) Rythme de travail imposé par des normes de production ou des délais, à respecter en une journée au plus (n°114) Rythme de travail imposé par une demande extérieure (client, public) obligeant à une réponse immédiate (n°115) Rythme de travail imposé par une demande extérieure (client, public) n'obligeant pas à une réponse immédiate (n°116) Rythme de travail imposé par des contrôles ou surveillances permanents (ou au moins quotidiens) exercés par la hiérarchie (n°117)..... Rythme de travail imposé par un contrôle informatisé (n°118) Rémunération (y compris les primes) dépendante en tout ou en partie du rendement (n°119)..... Plusieurs tâches à effectuer à la fois avec des délais courts (n°120).....

<i>Référence au questionnaire</i>	<i>Libellé de la question</i>
n° 121 à 124	<p>RELATIONS DANS LE TRAVAIL</p> <p>Travail physiquement isolé (n°121)</p> <p>Contact direct ou par téléphone avec un public, client ou patient (n°122).....</p> <p>Situations de tension vécues souvent dans les rapports avec le public (usagers, patients, voyageurs, clients)(n°123).....</p> <p>Exposition à un risque agression de la part du public (n°124)</p>
n° 125 à 128	<p>CONSEQUENCES QUE POURRAIT ENTRAÎNER UNE ERREUR DANS LE TRAVAIL</p> <p>Une erreur dans le travail pourrait entraîner des conséquences dangereuses pour la sécurité du salarié ou celle des autres (n°125)</p> <p>Une erreur dans le travail pourrait entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit ou du service (n°126).....</p> <p>Une erreur dans le travail pourrait entraîner des coûts financiers importants pour l'entreprise (n°127).....</p> <p>Une erreur dans le travail pourrait entraîner des sanctions à l'égard du salarié(n°128)</p>
n° 129 à 132	<p>MAITRISE DU TRAVAIL</p> <p>La hiérarchie indique au salarié comment le travail doit être fait (n°129)</p> <p>Pas d'interruption possible du travail en dehors des pauses prévues (n°130)</p> <p>Remplacement nécessaire si interruption du travail (n°131)</p> <p>Abandon fréquemment une tâche pour en effectuer une autre non prévue (n°132)</p>
AMBIANCES ET CONTRAINTES PHYSIQUES	
n°201 à 206	<p>NUISANCES SONORES (N°201)</p> <p>.....</p> <p>Bruit de niveau d'exposition sonore quotidienne supérieur à 85 dbA (n°203)</p> <p>Bruit comportant des chocs, des impulsions (n°204).....</p> <p>Autre bruit gênant pour le salarié (n°205)</p> <p>Ultra-sons (n°206)</p>
n°207 à 211	<p>NUISANCES THERMIQUES (N° 207)</p> <p>Travail à l'extérieur, exposé aux intempéries (n°208)</p> <p>Travail au froid, moins de 15°C, imposé par le processus de production (n°209)</p>

<i>Référence au questionnaire</i>	<i>Libellé de la question</i>
n°212 à 215	Travail au chaud, plus de 24°C, imposé par le processus de production (n°210) Travail en milieu humide imposé par le processus de production (dépassement du seuil d'inconfort)(n°211) RADIATION ET RAYONNEMENT (N°212) Radiation ionisante DATR, de catégorie A (n°213) Radiation ionisante non DATR, de catégorie B (n°214) Radiation non ionisante (n°215)
n°219 à 222	AIR CONTROLE (N° 219) Salle blanche (n°220)..... Espace confiné (n°221) Ambiance hyperbare (n°222).....
n°223 à 226	SITUATIONS AVEC CONTRAINTES VISUELLES (N°223) Travail sur écran (en continu ou en discontinu) (n°224) Travail avec appareils optiques (binoculaires, microscopiques, autres) (n°225) ... Autre travail de précision associant contraintes visuelle et posturale (n°226)
n°227	MANUTENTION MANUELLE DE CHARGES
n°228 à 232	CONTRAINTES POSTURALES (N°228) Position debout ou piétinement (n°229) Déplacement à pied dans le travail (n°230) Position à genoux (n°231) Autres contraintes posturales (posture accroupie, en torsion, maintien de bras en l'air, etc.)(n°232)
n°233 à 235	CONTRAINTES ARTICULAIRES (N°233) Répétition d'un même geste ou d'une série de gestes à une cadence élevée (n°234) Travail exigeant de façon habituelle une position forcée d'une ou plusieurs articulations (n°235)

<i>Référence au questionnaire</i>	<i>Libellé de la question</i>
n° 236 à 238	MACHINES -OUTILS VIBRANTES (N° 236) Machines-outils transmettant des vibrations aux membres supérieurs (marteau piqueur, clef à choc, meuleuse)(n° 237) Vibrations créées par des installations fixes (concasseur, table vibrante, presse, malaxeur)(n° 238)
N° 239 à 241	CONDUITE (N° 239) Conduite de machine mobile (engin de chantier, chariot automoteur, etc.) (n° 240) Conduite professionnelle (automobile, camion, autocar, autobus)(n° 241)
EXPOSITION A DES AGENTS BIOLOGIQUES	
n° 301	EXPOSITION A DES AGENTS BIOLOGIQUES UTILISES DELIBEREMENT
n° 311	EXPOSITION POTENTIELLE A DES AGENTS BIOLOGIQUES
n° 313	- MILIEU DE SOINS
n° 314	- LABORATOIRE D'ANALYSE MEDICALE
n° 319	- TRAVAIL EN CONTACT AVEC DES ANIMAUX VIVANTS
n° 328 à 334	- AUTRES TRAVAUX (N° 328) Service funéraire (n° 329) Abattage, équarrissage (n° 330) Industrie agroalimentaire (n° 331) Agriculture (n° 332) Travaux d'élimination des déchets (n° 333) Travail dans les égouts (n° 334)
n° 338	TRAVAIL EN STATION D'EPURATION DES EAUX USEES

<i>Référence au questionnaire</i>	<i>Libellé de la question</i>
	EXPOSITION A DES AGENTS CHIMIQUES
	Acide cyanhydrique (n°401)..... Acide fluorhydrique,fluorures (n°402) Acides forts (n°403)..... Acrylamide (n°404)..... Libellé de la question Contraintes organisationnelles..... Libellé de la question AMBIANCES ET CONTRAINTES PHYSIQUES Libellé de la question Libellé de la question EXPOSITION À DES AGENTS BIOLOGIQUES Exposition à des agents biologiques utilisés délibérément Libellé de la question EXPOSITION À DES AGENTS CHIMIQUES Libellé de la question Libellé de la question Libellé de la question Acrylonitrile (n°406) Aldéhydes (n°407) Amiante (n°408) Amines aliphatiques volatiles (n°409) Amines aromatiques (n°410) Anhydrides d'acides (n°411) Aniline et dérivés (n°412) Antimoine et dérivés (n°413) Arsenic et dérivés (n°414)..... Azides ou azotures (n°415) Baryum (n°416) Bases fortes (n°417) Benzène (n°418) Beryllium et dérivés (n°419) Bis-chloro-méthyl-éther (n°420) Bore et dérivés (n°421) Butadiène (n°422) Cadmium et dérivés (n°423) Carbonyles métalliques (n°424)..... Carbures métalliques frittés (n°425) Chlorure de vinyle (n°426)
<i>Référence au questionnaire</i>	<i>Libellé de la question</i>
	Chrome VI, acide chromique, sels (n°427) Ciments (n° 428) Cobalt et dérivés (n° 429) Crésols (n°430) Cyanoacrylates (n°431)

Diméthylformamide (n°432)
Enzymes (n°433)
Epichlorhydrine (n°434)
Etain (n°435)
Ethers d'alkyles (n°436)
Ethers monoalkylés de l'éthylène glycol (n°437).....
Ethylène glycol et polymères de bas poids moléculaire (n°438)
Fibres minérales synthétiques (n°439).....
Fluorosilicates (n°440)
Fumées de combustion (n°441).....
Fumées de soudage (n°442)
Fumées de vulcanisation (n°443)
Furfural et alcool furfurylique (n°444).....
Goudrons, brais et bitumes de houille et de pétrole (n°445).....
Halogènes brome,chlore,iode,fluor et fluorure de sodium (n°446).....
Halogénures de méthyle (n°447)
Hexane (n°448)
Huiles minérales (n°449).....
Huiles autres (n°450)
Hydrazine et dérivés (n°451)
Hydrocarbures pétroliers (n°452)
Hydrocarbures aromatiques halogénés et/ou nitrés (n°453).....
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (n°454).....

Référence au questionnaire	Libellé de la question
	Hydrures (n°455)
	Insecticides organophosphorés (n°456)
	Isocyanates et prépolymères (n°457)
	Manganèse et dérivés (n°458)
	Mercure (n°459)
	Méthacrylates volatils (n°460)
	Méthanol (n°461)
	Méthyl pyrrolidone (n°462)
	Monoxyde de carbone (n°463)
	Mycotoxines (n°464)
	Nickel et dérivés (n°465).....
	Nitriles volatils (n°466).....
	Nitrosamines (n°467)
	Oxyde d'azote (n°468)
	Oxyde d'éthylène (n°469)
	Oxydes de fer (n°470)
	Oxyde de soufre (n°471)
	Oxydants autres, peroxydes (n°472)
	Ozone (n°473)
	PCB et PBB (n°474)
	Paraquat et Diquat (n°475)
	Persulfates (n°476)
	Phénols et dérivés halogénés et nitrés (n°477)
	Phosgène et autres oxyhalogénures de carbone (n°478)

	Phosphore et sels (n°479).....
	Phosphure d'hydrogène (n°480)
	Plomb et dérivés (n°481)
	Poussières animales (n°482)
Référence au questionnaire	Libellé de la question
	Poussières de bois (n°483)
	Poussières végétales (coton, sisal...) (n°484).....
	Poussières minérales (n°485)
	Résines époxydiques (n°486)
	Résines autres (n°487)
	Silice cristalline (n°488)
	Solvants alcool autres que méthanol (n°489)
	Solvants divers (n°490)
	Solvants halogénés (n°491)
	Solvants pétroliers (n°492)
	Styrène (n°493)
	Sulfates et sulfures d'alkyle (n°494)
	Sulfites (n°495)
	Sulfure de carbone (n°496)
	Sélénium et dérivés (n°497)
	Tensio-actifs (n°498)
	Tétrahydrofuranne (n°499)
	Thallium (n°500)
	Vanadium et dérivés (n°501)
	Végétaux allergisants (n°502)